

20^e ANNÉE

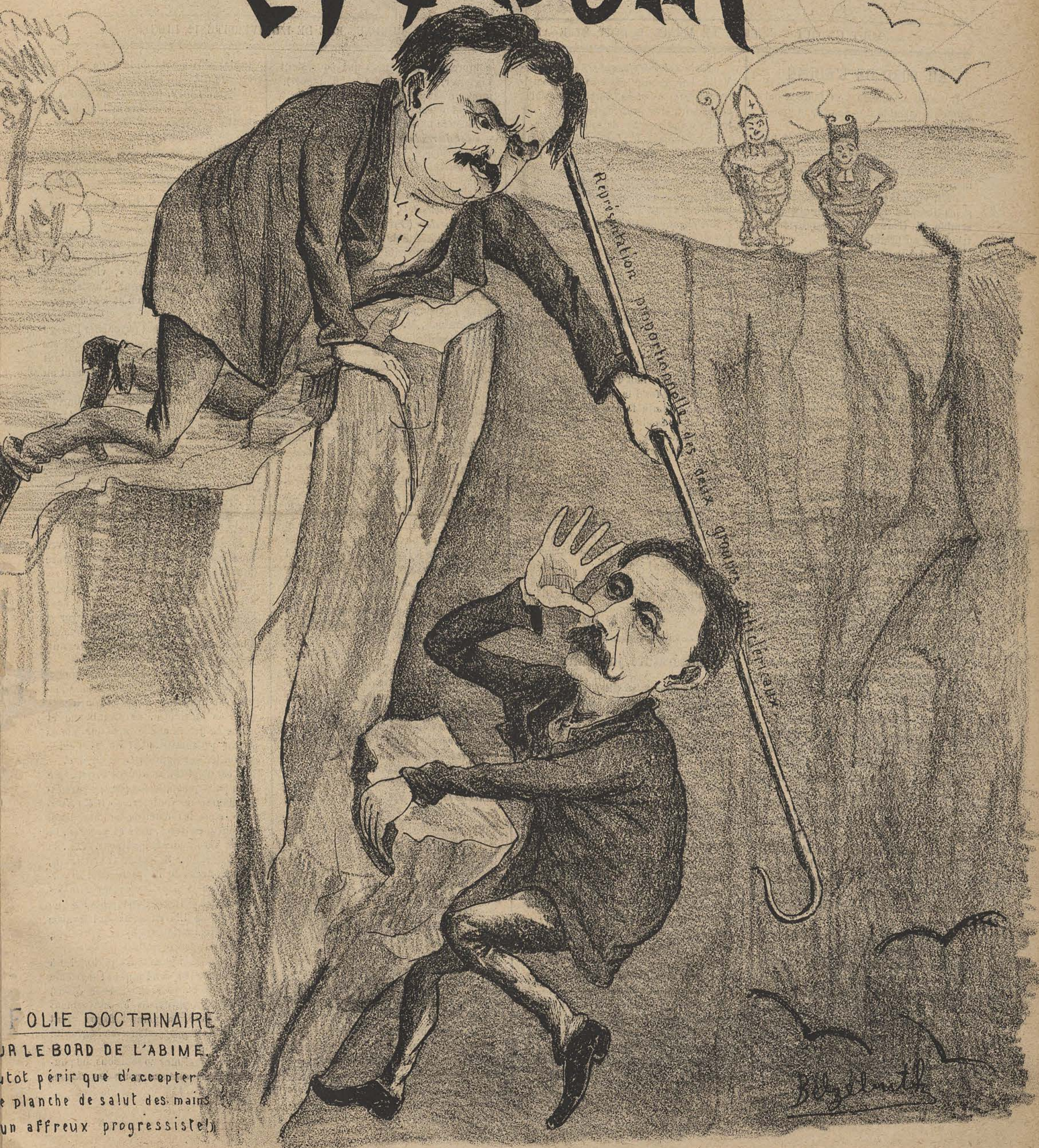
LIÈGE, LE 27 OCTOBRE 1888

N^o 523

Bureau
Rue de l'Université 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

Bureau
Rue de l'Université, 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

LE RASOIR



Représentation proportionnelle des deux groupes électoraux

FOLIE DOCTRINAIRE
SUR LE BORD DE L'ABÎME.
Plutôt périr que d'accepter
une planche de salut des mains
d'un affreux progressiste!

Bézelinck

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
A FORFAIT.

Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12, LIÈGE.

AU BORD DE L'ABIME

Il y a sans conteste des fameux calculateurs parmi la fine fleur de la presse doctrinaire.

C'est ainsi que le *Journal de Liège*, parlant des 5349 voix obtenues lundi par M. Graux, remarque judicieusement :

« S'il y avait eu moins d'abstentions, si les libéraux avaient donné avec ensemble, M. Graux aurait certainement triomphé au premier tour. »

M. de La Palisse aurait vraisemblablement tenu le même langage.

Il est incontestable en effet que, si les 11 ou 12 mille électeurs libéraux que compte l'arrondissement de Bruxelles étaient venus voter lundi à l'unanimité pour M. Graux, celui-ci aurait été élu au premier tour.

Inutile d'avoir étudié à fond la trigonométrie pour comprendre cela.

Mais voilà précisément le hic, tous les électeurs libéraux n'ont pas cru d'avoir accordé leurs suffrages à M. Graux ; de là l'échec de ce dernier au premier tour.

Quelle singulière idée aussi de vouloir imposer au corps électoral, un candidat notoirement antipathique à la grande masse des libéraux, alors qu'il aurait été si facile de choisir un homme en situation de rallier tous les suffrages : M. Guillery par exemple.

Mais allez donc demander aux doctrinaires de faire preuve de conciliation ! Vous obtiendrez d'eux tout ce que vous voudrez.... excepté cela.

Pas de compromis, pas de transaction avec ceux qui veulent marcher en avant !

Plutôt assurer à perpétuité le succès de tous les pantins de M. Wceste, que de pactiser honorablement avec les avancés.

Tel est l'ordre irrévocable du maître.

Les progressistes ont d'ailleurs été prévenus en temps utile, dans des termes qui ne prétaient aucune prise à l'équivoque, des intentions irréconciliables des gens de la *Ligue*.

Dès le lendemain de l'élection, alors que l'on commençait à parler vaguement d'un projet d'entente émanant d'un des chefs les plus éminents du libéralisme, la meute à la dévotion de M. Frère recommençait à aboyer de plus belle contre les radicaux, dans le but manifeste de rendre tout rapprochement impossible.

« Il faut que la *Ligue* se garde bien de céder à toute tentative de faire le moindre compromis ou la moindre promesse pour obtenir des voix radicales, s'écriait insoiemment mardi, l'étonnant M. F. M. R., l'un des correspondants bruxellois du *Journal de Liège*. Il n'y a plus de place pour les radicaux. »

A défaut d'aménité, cette déclaration a tout au moins le mérite de la franchise.

« Il n'y a plus de place pour les radicaux ! » Voilà l'arrogante réponse des doctrinaires aux avances, fort acceptables cependant, des progressistes qui leur tendent une perche de salut.

Le lendemain le *Journal de Liège* revient à la charge dans des termes plus explicites encore.

Il faut à tout prix empêcher la réussite du projet de conciliation, préconisé par M. Janson.

Et l'organe de M. Frère de prononcer l'arrêt suivant :

« Quant à la *Ligue libérale*, nous sommes convaincus qu'elle ne marchandera pas les voix des radicaux. Tout compromis avec eux ferait perdre à M. Graux plus de suffrages qu'il ne lui en ferait gagner. »

Ainsi donc pas de négociations avec l'autre fraction du parti libéral ; pas de représentation proportionnelle des deux groupes anti-cléricaux de la capitale ! Voilà le dernier mot de M. Frère !

Et de sang-froid la doctrine s'apprête à faire la culbute finale, risquant d'entraîner dans sa chute le libéralisme tout entier, au lieu de conclure le pacte de paix, précurseur certain de la délivrance.

Mais c'est pire que de la folie ! C'est de l'idiotisme, c'est du gâtisme à la suprême puissance !

Allons, qu'on s'empresse d'ouvrir à deux battants la grande porte des *Petites-Maisons* et qu'on y fourre d'urgence tous ces toqués !

Les gens raisonnables tâcheront de débrouiller la situation sans leur dangereux concours !

A. RIGOBERT.

Littérature judiciaire.

Je me suis amusé (!!!) l'autre soir à lire l'acte d'accusation dressé par le parquet du procureur-général près la cour d'appel de Bruxelles, en cause d'un certain Paul Coureur, prévenu d'offenses envers le Roi.

Pris dans son ensemble, ce document ressemble absolument à toutes les élocubrations similaires passées, présentes et futures.

Il y a cependant dans les quelques phrases de l'exorde une abondance de détails qui fait le plus grand honneur à l'imagination de l'estimable rédacteur judiciaire, chargé de confectionner la remarquable pièce de procédure dont je m'occupe en ce moment :

« Le 4 juin dernier, dit pour commenter l'acte d'accusation, le Roi toujours intéressé aux grands travaux d'utilité publique qui sont de nature à donner une nouvelle impulsion à l'industrie nationale.... »

Remarquons bien en passant cette phrase magistrale qui jette incontestablement un jour lumineux sur les faits reprochés à l'accusé !

Soulignons aussi les mots « nouvelle impulsion » qui font immédiatement

comprendre aux jurés qui pourraient l'ignorer, (tout comme moi d'ailleurs), que ce n'est pas la première fois qu'une impulsion est donnée en Belgique à l'industrie nationale.

« s'était rendu à La Louvière pour présider à l'inauguration de l'ascenseur hydraulique destiné à créer entre les bassins de Mons et de Charleroi, une nouvelle communication et à assurer ainsi davantage la vitalité de l'industrie, source de notre prospérité nationale. » (Ouf !)

Cette « vitalité de l'industrie, source de notre prospérité nationale, » doit constituer une révélation bien inattendue pour la plupart de nos grands industriels qui n'en soupçonnaient pas même l'existence.

Après cela, M. le procureur a peut-être voulu dire que la prospérité nationale est au même niveau que la vitalité actuelle de l'industrie, auquel cas je n'insiste pas.

« Les expériences terminées, Sa Majesté, dont la visite ne devait pas avoir un caractère officiel, se dirigeait vers la gare de Houdeng, après avoir traversé la foule qui s'était rassemblée près de l'ascenseur et n'avait cessé de manifester par son attitude calme et respectueuse, son attachement à nos institutions. (Ugène, tu m'chatouilles !)

Tout comme M. le procureur, je suis enchanté de l'attitude convenable de la foule ! Mais il ne faut pas pour la cause nous la faire à l'oseille. L'attachement à nos institutions est ici de trop. C'est sûr de la blague. Je parie pour ma part tout ce que l'on veut qu'il n'y avait pas à La Louvière une seule personne qui pensait à nos admirables institutions, pendant la visite du Roi.

Ces choses-là, on en rêve peut-être... quand on attrape le cauchemar à la suite d'une indigestion, mais dans la journée.... farceur, as-tu fini tes manières !

« Quelques cris de Vive la République avaient bien été poussés d'un côté et d'autres ; quelques ouvriers avaient essayé de chanter un refrain de la Marseillaise, mais ces manifestations isolées, restées sans écho, avaient fait d'autant ressortir les véritables sentiments de la foule, accourue nombreuse sur le passage du Roi. »

Ces « manifestations isolées qui font ressortir les véritables sentiments de la foule » me semblent une trouvaille très heureuse.

Dorénavant chaque fois que le Roi se rendra quelque part, il suffira de faire chanter par un compère un refrain de la Marseillaise sur son passage, et, crac, les nombreuses personnes, attachées à nos institutions, vont aussitôt faire ressortir leurs véritables sentiments.

Il n'y a pas à dire : c'est très simple et d'une application excessivement facile.

Une chose m'étonne après cela : c'est que Coureur, qui par son cri d'« A bas le Roi, » a contribué plus que tout autre à faire ressortir à La Louvière, les véri-

tables sentiments de la foule, n'ait pas été acquitté à l'unanimité, avec félicitations du jury, poignées de mains du président, et invitation à dîner du substitut de service.

Il méritait bien cela, que diable ! Enfin, on ne peut pas songer à tout. RACAGNAC.

SOYONS LOGIQUES.

Un pauvre diable de La Louvière, reconnu coupable d'avoir crié, sur le passage de S. M. Léopold II, « A bas le Roi, Vive la République », vient d'être condamné par la cour d'assises de Mons à un an de prison et à 500 francs d'amende.

C'est passablement payer cher l'usage du droit de manifester librement ses opinions en toutes matières, que tout Belge est sensé posséder en venant au monde.

Je sais bien que le parquet pourrait m'objecter que les termes « A bas le Roi » ne constituent pas, à proprement parler, la manifestation d'une opinion politique, mais qu'ils démontrent plutôt l'intention d'offenser personnellement le roi, lequel doit pouvoir, comme le premier venu, circuler en paix dans les rues, sans avoir à craindre les investives grossières des passants.

Je suis d'accord sur ce point avec tous les membres de la magistrature debout et même assise.

Mais voyons, soyons de bon compte, s'il n'y avait rien de politique dans l'affaire, pourquoi donc se montrer si sévère, alors qu'il s'agissait simplement d'une offense insignifiante envers un particulier couronné ?

On a beuglé pendant des années « A bas Malou » sur tous les tocs majeurs et mineurs, avec accompagnement de clarinette, de trombone et même de grosse caisse, sans que jamais aucun procureur n'ait eu la pensée d'intenter des poursuites de ce chef.

Il est de plus absolument certain que si un paltoquet quelconque se permettait jamais de venir crier « A bas Zulfors » sous les fenêtres de mon hôtel (4 étages, entresol, cave et grenier), la police ferait énergiquement..... la sourde oreille. Si même il m'arrivait, dans un accès de fièvre chaude, de porter plainte contre l'auteur de cette engueulade sacrilège, il est probable que le coupable (!!!) en serait quitte avec une condamnation à cinq frs. d'amende, maximum.

De tout quoi je conclus qu'il plaise à Sa Majesté de rendre nul et sans effet l'arrêt de la cour d'assises de Mons, en grâçant purement et simplement le condamné, la peine infligée étant hors de toute proportion avec la gravité du délit.

A présent si mes conclusions ne pouvaient être admises pour des raisons

majeures, dont je me déclare à l'avance incapable d'apprécier l'incommensurable profondeur, je demande formellement que l'on se montre logique jusqu'au bout et que l'on accorde en conséquence 500 francs de gratification plus le droit de se faire héberger, pendant un an à l'œil, au palais de Laeken ou au domaine d'Ardenne, à toute personne qui crierait encore « Vive le Roi » sur le passage de notre Souverain.

Un homme qui semble être au dessus du droit commun, lorsqu'il s'agit de punir les offenses dont sa noble personne a pu être l'objet, doit savoir se montrer plus large et plus généreux, que le menu fretin des mortels, envers ceux qui se livrent à son égard aux plus flatteuses des manifestations.

Toute ovation mérite récompense. Ces choses là sont dans les usages. « Faiblesse humaine que l'on entraîne par des souhaits. »

J'ai connu autrefois un avocat honoraire du barreau de Liège (il n'avait amais plaidé), actuellement rentier je ne sais où, qui a généreusement payé du champagne, pendant toute une nuit de carnaval, à trois ou quatre donzelles du carré, parce que celles-ci s'étaient écriées en son honneur « Vive D... »

Je suis convaincu au surplus que si on acclamait un beau jour *Marcahou*, le roi des pêcheurs s'empresserait, malgré la modestie de ses ressources, d'offrir une tournée de *ragonnasses* aux auteurs d'une aussi touchante manifestation.

Moi-même, dont le scepticisme invétéré est suffisamment connu, il me semble, le diable m'emporte, que je n'hésiterais pas à me fondre d'une pièce de deux sous démonétisée en faveur de l'être déraisonnable qui croirait devoir vociférer un vivat quelconque à mon intention.

Eh ! bien alors, notre souverain, qui voit les tribunaux côter à un taux très élevé les cris injurieux contre son auguste personne, resterait, me paraît-il, dans des limites fort raisonnables en cédant, à son tour, à un taux identique, les acclamations en sens contraire.

Si « *A bas le Roi* » peut être légitimement taxé à 500 francs d'amende et à une année d'emprisonnement, « *Vive le Roi* » devrait être, non moins légitimement, taxé à 500 francs de gratification et à une année de luxueuse hospitalité dans un des palais de Sa Majesté !

La logique, voyez-vous mes enfants, il n'y a qu'à ça !

ZUTALORS.

De ci, de là.

Un bon choix. — L'avocat en herbe, chargé par ses confrères de prononcer le discours d'usage, à la séance de rentrée du jeune barreau de Bruxelles, avait pris pour sujet : « Du Silence. »

Nous félicitons l'orateur sur ce choix, aussi original qu'inattendu... de la part d'un avocat.

Il est de fait que si Messieurs les avocats voulaient adopter le système de se taire, au lieu de chercher en toute circonstance à épater la galerie par une éloquence plus ou moins cicéronienne, nous serions enfin débarrassés d'un des plus horribles fléaux du 19^e siècle.

Mais ne nous berçons pas de trop douces illusions !

A l'impossible nul n'est tenu, pas même les avocats, hélas !

Un instant, Bertrand. — Dans un de ses derniers bulletins politiques, le *Journal de Liège* constate que « des bruits fâcheux commencent à courir sur l'état mental » du roi Milan de Serbie.

Puis s'occupant des difficultés internationales qui pourraient surgir, paraît-il, si la régence du royaume de Serbie était attribuée à la reine Nathalie, notre digne confrère s'écrie gravement :

« Mieux vaut encore pour la Serbie avoir à sa tête un souverain agité et déraisonnable que de tomber dans un tel gâchis. »

Voyons, pas de blagues ! Le mieux de tout, dans le cas qui nous occupe, serait incontestablement d'envoyer faire pendre d'abord le roi Milan, son état mental et tout le tremblement : puis de permettre aux Serbes de s'établir en république et de se gouverner eux-mêmes.

C'est égal. Préconiser l'idée de conserver à la tête d'un état un souverain qui a une araignée dans le plafond, il n'y a vraiment que le *Journal de Liège* pour faire des trouvailles comme celle-là.

C'était fatal. — Prado, le charmant assassin que l'on sait, s'est enfin décidé à fournir au juge d'instruction des indications précises concernant son état-civil.

D'après ses révélations, le pseudo-Prado serait tout bonnement le fils d'une dame d'honneur de l'ex-impératrice Eugénie et de feu... l'empereur Napoléon III.

S'il en est ainsi, le jury parisien ne pourra se dispenser d'accorder au malheureux Prado le bénéfice des plus larges circonstances atténuantes.

Le pauvre garçon ! La voix du sang, plus forte que tout le reste, aura étouffé le cri de sa conscience.

Quand on est affligé d'une généalogie aussi suspecte, on est fatalement prédestiné à toutes sortes d'histoires.

Oh ! vertueux Badinguet, du haut du ciel ta demeure dernière, tu dois être bien fier de ta progéniture !

Ohé Ernest ! — On lit dans la *République Française* :

« On distribue gratuitement, paraît-il, aux personnes qui visitent la basilique du Sacré Cœur, à Montmartre, un portrait de M. Boulanger et une image de piété. »

« Avis aux naïfs qui prennent M. Boulanger pour un libre-penseur. »

Le brave général transformé en image pieuse !

Vraiment, il ne lui manquait plus que celle-là !

Honni soit qui mal y pense. — Une dépêche de Berne, 19 octobre, reproduite par tous les grands carrés, est ainsi conçue :

« La reine de Portugal, qui a passé la nuit à l'hôtel de Berne, est partie pour Londres. »

Qui a passé la nuit à l'hôtel de Berne !

Que signifie donc ce détail mystérieux ?

Est-ce que par hasard la reine de Portugal aurait l'habitude de déloger ?

Je demande formellement des explications.

A L'eau ! — Un arrêté royal récent autorise l'établissement d'un nouveau passage sur l'Ourthe, à Sauheid près de Chénée.

Aux termes de l'arrêté royal, ce passage d'eau sera interdit : « à toute personne manifestement en état d'ivresse. »

C'est là une délicate attention dont je félicite chaleureusement les autorités que la chose concerne.

Les amateurs qui savent se flanquer des cuites perfectionnées ont généralement horreur de l'eau. Il serait dès lors vraiment déplorable de laisser ces gossiers d'élite s'exposer à un bain forcé, qui les mettrait dans l'épouvantable obligation de devoir se garagariser avec... de l'eau de rivière.

Blague dans le coin, on est rempli de prévenances très louables à l'administration supérieure des passages d'eau !

Un chiffre peu exagéré. — Le rapport annuel sur l'administration et sur la situation des affaires de la ville m'apprend qu'il y avait à Liège, à la date du 31 Juillet dernier, 177 filles publiques, dont 102 en maison et 75 éparses.

75 éparses seulement ! Eh ! bien, vrai, moi qui ai l'habitude de me promener le soir en ville, je croyais qu'il y en avait au moins dix fois plus.

Après cela, vous savez, la police des mœurs ne juge probablement pas les femmes sur l'apparence.

Aménités internationales. — Une petite anecdote relative au voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie :

« Un général italien, raconte la *Capitale*, envoyé au devant de l'empereur à Florence, se disposait à monter les marches conduisant au wagon impérial, lorsqu'il fut très brusquement repoussé par un personnage allemand qui descendait du même wagon. »

« Un peu plus de bonnes manières, s'il vous plaît ! » ne put s'empêcher de dire le général italien. L'autre, croyant sans doute qu'on lui demandait son nom, répondit : « Je suis le comte Herbert de Bismarck. »

Et dire que ces gens là sont des alliés ! Juge un peu, mon bon, ce que cela serait s'ils n'étaient pas alliés !

Abondance de détails. — Un fait-divers de la *Gazette Pétrus* :

« Un malheureux atteint d'aliénation mentale s'est jeté hier, vers midi, d'une fenêtre du troisième étage, rue de l'Angle, à Molenbeek. »

Le malheureux est venu s'abattre sur le pavé !

C'est pour vous dire comme on peut se tromper !

N'auriez vous pas supposé comme moi, vous autres, que le pauvre fou en question, une fois lancé dans l'espace, se serait mis à voltiger gracieusement au dessus de nos têtes ?

Mais non, contrairement à toute attente, le malheureux est venu s'abattre sur le pavé ! Oh ! trop consciencieux reporter, va !

Innovations britanniques. — La major-dome du comte de Werwick (Angleterre) vient de mourir, laissant par testament à son maître un héritage de 1,750,000 francs.

Un comte qui hérite d'un de ses serviteurs, voilà au moins une succession originale ! Il n'y a qu'en Angleterre que l'on voit de ces choses là !

Pourvu à présent que le noble légataire ne fasse pas des folies avec l'argent ramassé si péniblement (!!!) sans doute par son défunt majordome !

Ce serait vraiment dommage !

BRICOLEUR.

Nouveautés Nazéologiques.

On nous communique la note suivante :

« Il est question de fonder en notre ville, une société ayant pour titre les *Nazophones*. Son but serait, paraît-il, de développer chez ses membres, la force de vibration de l'appareil olfactif. »

Le sexe faible serait appelé, dit-on, à donner son avis sur les mesures à adopter pour obtenir le maximum de sonorité.

D'autres villes du pays et de l'étranger doivent également prendre l'initiative de cercles du même genre, ce qui permettra, dans un avenir peu éloigné, d'organiser des concours et des festivités d'une attraction aussi originale que poétique.

..... Voilà du coup les trombones, les saxophones, les trompettes, les tubas et en général tous les cuivres, menacés dans leur précieuse existence.

UNO - RA SEUR.

Théâtre Royal.

Les 2^{me} et 3^{me} représentations des *Amours du Diable* ont confirmé la bonne impression produite par les nouveaux pensionnaires de notre première scène.

Tous les interprètes remplissent leurs rôles d'une façon correcte et consciencieuse et tous contribuent au succès du charmant opéra-comique de Grisar.

On annonce pour dimanche et lundi, 28 et 29 Octobre, les deux dernières représentations des *Amours du Diable*.

Avis donc aux retardataires. Jeudi 1^{er} Novembre : *Guillaume Tell* pour les débuts de la troupe de grand opéra.

Viendra ensuite : *Le Songe d'une nuit d'été*, avec M. Jourdain dans le rôle de *Shakespeare*. X.

TABLEAU DE LA TROUPE

POUR LA CAMPAGNE 1888-89.

Grands-opéras, traductions Opéras-comiques, ballets.

Chefs de service. — MM. Lecocq, premier chef d'orchestre; De Bruni, chef d'orchestre; Jardon, répétiteur, chef des chœurs; Max, régisseur général; Donval, régisseur; Delvaux, 3^e régisseur; Rosetti, maître de ballet; H. Libert, secrétaire-inspecteur; J. De Bruni, pianiste-accompagnateur; Boniver, meubles, tentures; Joseph, bibliothécaire; Désiré, machiniste en chef; Alix, costumière; Arnaud, coiffeur; Colsoul, armurier; Roussel, préposé à la location, contrôleur en chef. — Célos et Bernier, peintres-décorateurs; Mativa, éclairage; Norbert accessoires.

Grand-opéra, traduction, opéra-comique.

Ténors: MM. Dupuy, Jourdain (de l'Opéra), Maugier (de l'Opéra-Comique), Marcello, Max.

Barytons: MM. Genecand et Audra.

Basses: MM. Labarre, Lissoty, Schaww, Donval, Deprez.

Chanteuses: M^{mes} Du Mont, Bilmant, Grégia, Asch, Duzil, Frasset, Adam, Legénisiel.

Coryphées: MM. Even, Lauff, Bovy, Derousseau, Magnée; M^{mes} Derousseau, Fontaine, Lambermont, E. Carbotte.

Danseuses: Mlle Rosetti, 1^{re} danseuse. Dix danseuses.

Chœur: 40 choristes.

Orchestre: 45 musiciens.

Musique de scène: Un chef, 20 musiciens. 60 employés, machinistes, placeurs, ouvreuses, habilleuses et habilleuses.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Abonnement personnel. — Loges avec salon, par place, fr. 34. Fauteuil d'orchestre, fr. 30. Baignoires, fr. 30. Balcon, fr. 30. Loges de côté, fr. 30. Loges de balcon, fr. 30. Stalles, fr. 20. Parquet, fr. 15. Parterre et secondes loges, fr. 10.

Abonnement impersonnel. — Loges à salon, par place, fr. 48. Balcon, fr. 42. Première loges, fr. 42. Baignoires, fr. 42. Fauteuils, d'orchestre, fr. 42. Stalles, fr. 32. Parquet, fr. 20. Parterre et secondes loges, fr. 15.

Un abonnement avec réduction sera établi pour Messieurs les étudiants.

Théâtre Royal.

Bureau à 7 h. — Rideau à 7 1/2 h.

Dimanche 28 et lundi 29 octobre, dernières représentations de : *les Amours du diable*, opéra-féerie à grand spectacle en 4 actes et 9 tableaux, ballets et musique de Grisar.

Le 1^{er} novembre, ouverture de l'abonnement : *Guillaume Tell*.

A l'étude: le *Roi d'Ys*, opéra nouveau.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bureau à 6 h. — Rideau à 6 1/2 h.

DIMANCHE 28 OCTOBRE 1888

Représentation extraordinaire avec le concours de M^{me} Toudouze, des Bouffes; M^{lle} H. Becker, de la Porte St-Martin; MM. Achard, du Gymnase; A. Worms, de l'Ambigu; Pascal, du Gymnase, Mondet, du théâtre des Nations.

Irrévocablement dernière représentation du plus grand succès du Vaudeville :

LES SURPRISES DU DIVORCE

Comédie en 3 actes, de MM. Alex. BISSON et Antony MARS.

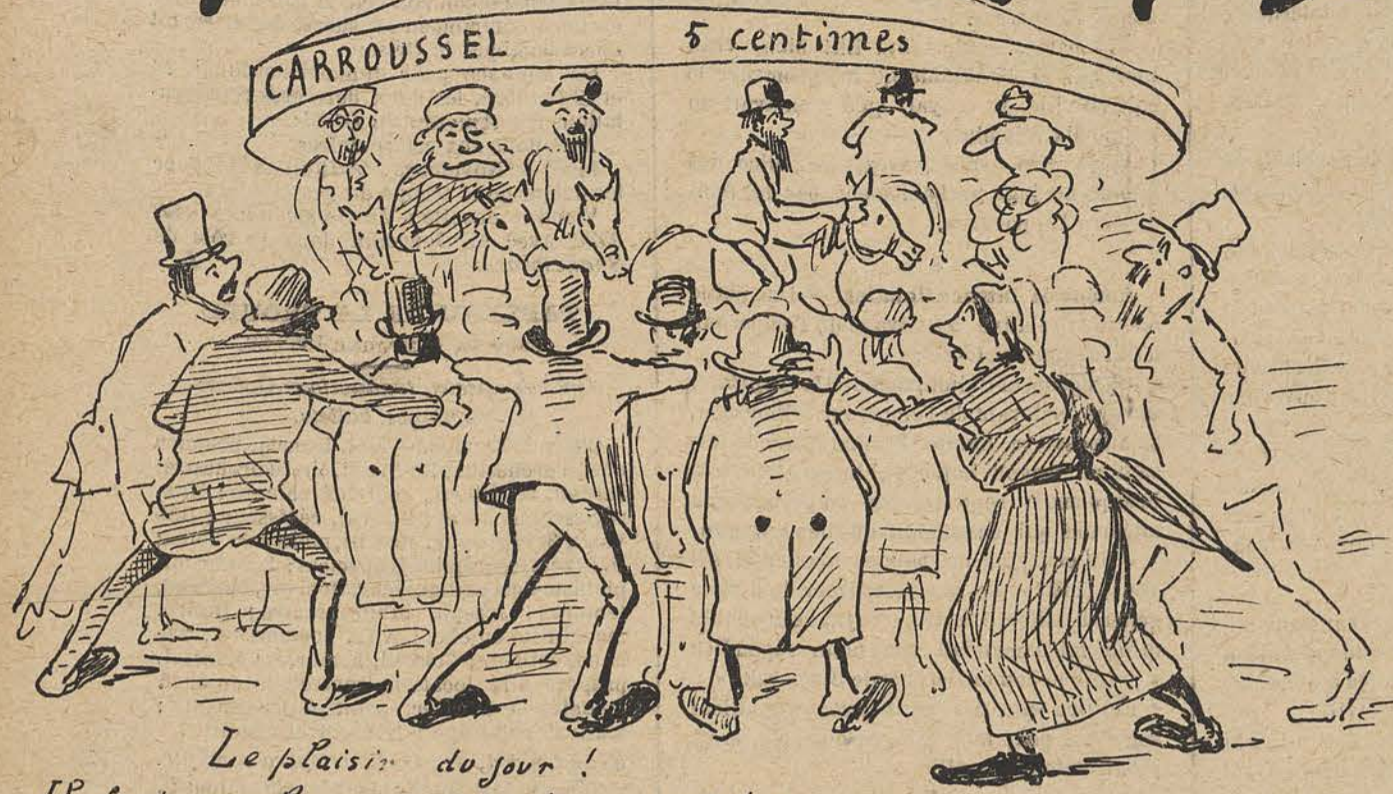
On commencera par

LA MASCOTTE

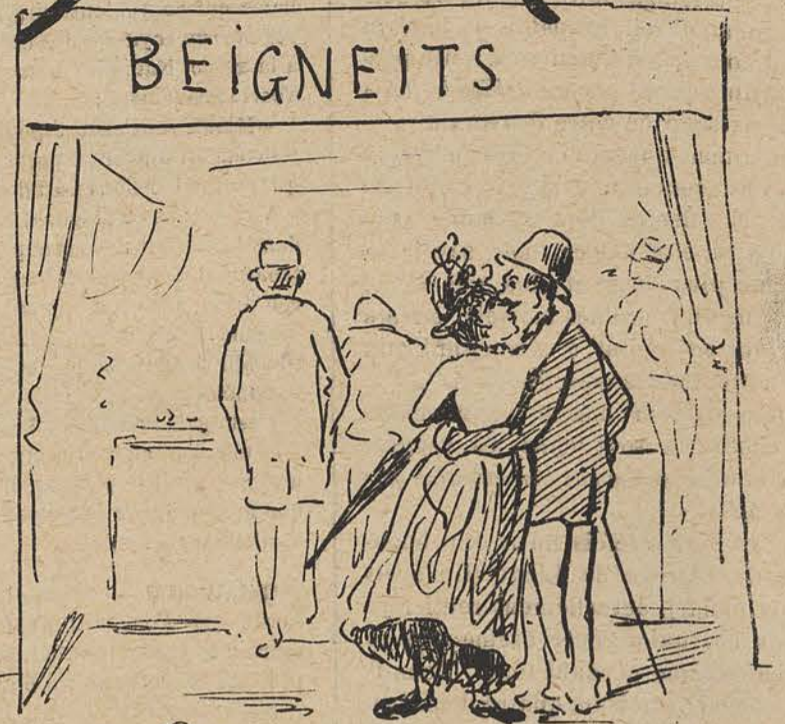
Opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de E. Audran.

Liège. — Imp. et Lith. de J. Daxhelet.

UN TOUR DE FOIRE



*Le plaisir du jour !
Il faut que les enfants s'amusent !*



*Un baiser de son cœur pour
une portion de Beignets.*



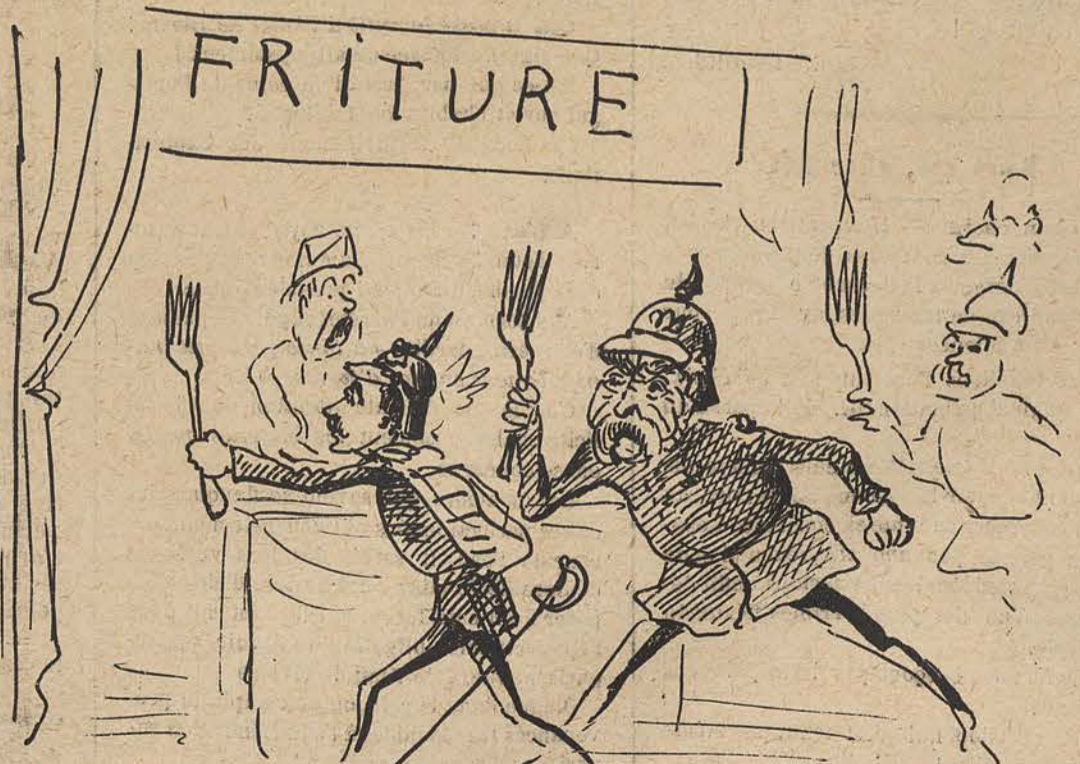
*On ne résiste pas à un homme
qui a la bonne idée d'offrir
des choux de Paris.*



CONCOURS DE BEAUTÉ ECCLESIASTIQUE.
Dieu juge l'âme et non le corps ! mes très-chers frères



AL'ORANG OUTANG
*Sont absolument convaincus que l'homme ne descend
pas du singe !!*



ici on mange des Russes !